

Supplément au SOP n° 232, novembre 1998

**LA PARTICIPATION
DES ORTHODOXES AU SEIN
DU CONSEIL ŒCUMENIQUE DES EGLISES**

**LA SITUATION ACTUELLE :
PROBLEMES ET VOIES POSSIBLES**

Exposé présenté au Comité exécutif du
Conseil œcuménique des Eglises
par le Groupe de travail du COE sur les questions orthodoxes

(Amersfoort, Pays-Bas, 15-18 septembre 1998)

Service orthodoxe
de presse et d'information
14, rue Victor-Hugo
92400 COURBEVOIE
Tél. 01 43 33 52 48
Fax 01 43 33 86 72

*Abonnements :
Voir en dernière page*

Le SOP informe ses lecteurs sur la
vie de l'Église orthodoxe en France
et dans le monde, et fournit une
réflexion sur l'actualité. Il n'est pas
responsable des opinions expri-
mées dans son bulletin. L'ensemble
des textes qu'il publie peuvent être
librement reproduits avec l'indica-
tion de la source : SOP. Place sous
les auspices de l'Assemblée des
évêques orthodoxes de France, ce
service est assuré par la Fraternité
orthodoxe en Europe occidentale.

Document 232.D

Conseil oecuménique des Eglises
COMITE EXECUTIF
Amersfoort, Pays-Bas
15-18 septembre 1998

La participation des orthodoxes au sein du COE

* * *

La situation actuelle : problèmes et voies possibles

Groupe de travail sur les questions orthodoxes, septembre 1998

Cet exposé répond à une demande du Groupe exécutif du personnel (SEG). En tant que tel, il est le second d'une série - le premier ayant été approuvé par le Comité exécutif en février 1998. Son objectif est d'aider à interpréter les événements et les questions qu'ils soulèvent, ainsi que d'inviter à poursuivre le dialogue sur les relations entre les Eglises orthodoxes et le COE. La tentative de comprendre la complexité de ces relations et le dialogue doivent avoir lieu au sein du personnel du COE, de ses organes directeurs et de ses groupes consultatifs ad hoc, et au sein des Eglises elles-mêmes. Dans le présent exposé, le Groupe de travail a cherché à refléter ce que nos Eglises nous disent à travers leurs actes et leurs paroles; il a également cherché à situer les questions dans un contexte plus large: le monde et l'ensemble des membres du COE. La dernière section offre des suggestions concrètes destinées à permettre la poursuite du dialogue.

Le Comité exécutif a approuvé cet exposé avec reconnaissance. Il a demandé au secrétaire général de le transmettre aux Eglises membres et encouragé le personnel du COE à poursuivre ses efforts dans le sens indiqué à la fin du document (Section VII. Suggestions).

I. Introduction : la crise actuelle

En avril 1998, le Patriarcat oecuménique a convoqué une réunion interorthodoxe à Thessalonique, Grèce. Cette rencontre des Eglises orthodoxes (chalcédoniennes) faisait suite à une demande des Eglises orthodoxes de Russie et de Serbie et au retrait du COE de l'Eglise orthodoxe de Géorgie. Le rapport de cette réunion témoigne de la part des participants d'une volonté générale de dialoguer et de coopérer entre confessions chrétiennes, fondée sur la conviction que cela fait partie de la mission de l'Eglise. Mais il exprime aussi de graves réserves sur la manière dont le COE aborde la tâche oecuménique. Les délégués orthodoxes réunis à Thessalonique ont recommandé à toutes les Eglises orthodoxes d'envoyer des délégations à la Huitième Assemblée

du COE, mais de limiter strictement leur participation, afin de manifester l'ampleur de leur inquiétude. Dans sa conclusion, le rapport souligne que " ces instructions seront maintenues jusqu'à ce qu'une restructuration fondamentale du COE permette une participation adéquate des Eglises orthodoxes ", et propose la création d'une Commission théologique mixte dont le mandat sera de discuter sous quelle forme une telle restructuration pourrait se faire.

Aussi bien les affirmations que les préoccupations exprimées à Thessalonique se retrouvent dans les rapports de plusieurs autres rencontres interorthodoxes qui ont eu lieu en 1998. La réunion orthodoxe préparatoire à l'Assemblée, organisée par le Groupe de travail sur les questions orthodoxes (Damas, mai 1998), tout en affirmant que la vocation oecuménique est un " impératif évangélique ", a aussi constaté " la nécessité d'un changement permettant aux orthodoxes une présence et un témoignage plus efficaces et une participation plus constructive et plus engagée ". Ce rapport mentionne plusieurs modèles de restructuration actuellement en discussion et recommande à la Commission théologique mixte d'y réfléchir. Il s'efforce aussi d'exposer le malaise des orthodoxes face à l'ordre du jour du COE et les difficultés qu'ils éprouvent à participer aux cultes oecuméniques. La réunion préparatoire à l'Assemblée se distingue par le fait que, contrairement à celle de Thessalonique, elle a rassemblé des délégués des Eglises orthodoxes (chalcédoniennes) et des Eglises orthodoxes orientales non chalcédoniennes. Il est ainsi apparu clairement que les Eglises orientales partagent les préoccupations des Eglises orthodoxes chalcédoniennes, même si elles ne les ont pas encore exprimées ensemble aussi nettement.

Les déclarations émanant d'autres réunions orthodoxes au cours de ces derniers mois, en Roumanie et aux Etats-Unis, vont dans le même sens et affirment leur engagement envers l'oecuménisme, tout en faisant état d'une crise et de la nécessité d'un changement au sein du COE (1). Ces nouveaux signaux d'alarme ne sont pas le fruit du hasard ; il faut les replacer dans le contexte des événements récents qui se sont déroulés dans le domaine socio-politique et au sein même de la vie des Eglises, et les considérer à la lumière des préoccupations que les orthodoxes ont exprimées à maintes reprises (et de manière croissante) au sujet de la vie du COE au cours des années et même des décennies écoulées. C'est précisément à la suite de ces événements et de ce malaise au sujet du Conseil que le Comité central du COE (en septembre 1997) a demandé " *que le Comité exécutif prépare et mette en oeuvre une procédure de dialogue sur la participation et la contribution des Eglises orthodoxes à la vie du COE* "; les textes du Groupe de travail sur les questions orthodoxes doivent être considérés comme une contribution à ce dialogue.

La gravité de la crise qui règne dans les relations entre le COE et les Eglises orthodoxes est apparue non seulement dans les rapports que nous venons de mentionner, mais de manière plus aiguë encore en 1997, au moment où l'Eglise de Géorgie s'est retirée du Conseil et tout récemment, lorsque l'Eglise de Bulgarie a annoncé qu'elle allait faire de même. Au sein de nombreuses Eglises orthodoxes, notamment celles de Serbie, tout récemment, et celle de Russie, des voix se sont élevées pour réclamer un retrait immédiat du Conseil ; et l'Eglise de Jérusalem, qui participe aux activités oecuméniques locales, s'abstient depuis des années d'envoyer des délégués aux réunions du COE. En outre, plusieurs oecuménistes de pointe appartenant à certaines Eglises orthodoxes manifestent leur mécontentement croissant face à l'état du Conseil en restreignant leur participation personnelle à sa vie ou en se retirant discrètement. L'ensemble des phénomènes énumérés ci-dessus font apparaître une situation dont la gravité met en jeu la communauté même du COE.

La réunion de Thessalonique a déclenché un signal d'alarme particulièrement fort, qui fait écho à ceux qui sont venus d'autres Eglises et de rencontres de représentants des familles orthodoxes chalcédonienne et non chalcédonienne. Le président du Comité central, le catholicos Aram Ier, a immédiatement réagi. Sa Sainteté Aram a décidé de mettre en place sans tarder la Commission théologique mixte dont la réunion de Thessalonique recommandait la création. Les Eglises orthodoxes chalcédoniennes ont demandé un délai, afin d'obtenir et de formuler un consensus de tous les orthodoxes sur la meilleure manière d'aller de l'avant.

II. Un problème oecuménique

La situation actuelle, que l'on qualifie le plus souvent de " problème orthodoxe " ou de " crise orthodoxe ", exige une analyse plus approfondie et une description plus objective. Il ne fait pas de doute qu'un certain nombre des difficultés existantes sont spécifiques aux Eglises orthodoxes. Certains des événements de nature historique, pastorale, théologique et missiologique survenus récemment dans la vie des Eglises orthodoxes jouent un rôle important dans l'état actuel de la participation des Eglises orthodoxes au sein du mouvement oecuménique et des relations des orthodoxes avec le COE.

Cependant, quelles que soient les origines de l'attitude que les orthodoxes en sont venus à adopter, aucune des préoccupations qu'ils ont exprimées n'est uniquement orthodoxe. On peut constater que tous les problèmes évoqués par les Eglises orthodoxes font écho à des insatisfactions analogues au sein d'Eglises non orthodoxes. (En outre, les principaux problèmes soulevés concernent le COE et ses relations avec *toutes* ses Eglises membres.) Le caractère interconfessionnel de la crise apparaît notamment dans les phénomènes suivants :

- a) un désengagement croissant de la part de nombreuses Eglises membres à l'égard de l'ordre du jour du COE, dont témoignent par exemple les réponses au processus CVC, qui manquent généralement de substance tant du point de vue de la qualité que de la quantité, et cela dans l'ensemble des Eglises, toutes confessions confondues ;
- b) la nécessité d'une " restructuration radicale ", que plusieurs organisations oecuméniques régionales (par exemple le Conseil des Eglises de Grande-Bretagne et d'Irlande, le Conseil canadien des Eglises) ont fait remarquer, afin de mieux servir et représenter un plus grand nombre d'Eglises ;
- c) les difficultés qu'éprouvent d'autres Eglises, et principalement peut-être l'Eglise catholique romaine, face au " défi ecclésiologique " que constitue le COE ;
- d) la difficulté qu'éprouvent de nombreuses Eglises, parmi lesquelles, plus particulièrement peut-être, celles d'Afrique, à s'associer à une discussion du COE sur la sexualité humaine ;
- e) de nouvelles tendances, à la fois positives et négatives, à l'oeuvre dans les milieux évangéliques, dont témoignent, par exemple, le fait que les baptistes de Russie ne font pas partie pas du COE.

Ainsi, les questions soulevées par le monde orthodoxe trouvent écho dans d'autres Eglises et conseils. Et si, dans la suite de cet exposé, qui émane comme c'est le cas du Groupe de travail sur les questions orthodoxes, on continuera d'aborder ces préoccupations d'un point de vue orthodoxe, il est clair que la crise actuelle n'est pas seulement un problème orthodoxe, mais *un problème oecuménique*.

III. Les causes profondes de la crise

(1) *La conception et la pratique orthodoxes de l'oecuménisme*. En 1981, le Colloque de Sofia rappelait ce qui suit :

Il faut reconnaître que, dès le début, la participation des orthodoxes aux activités du COE n'a pas été chose facile. Cela est dû notamment aux structures particulières du Conseil, dans lesquelles la théologie orthodoxe n'a pas toujours pu trouver sa place. L'affiliation des Eglises orthodoxes locales au COE à différentes époques et pour des raisons propres à chacune de ces Eglises, ainsi que l'absence d'une position orthodoxe unifiée face au Conseil et au mouvement oecuménique, n'ont pas rendu cette situation plus simple.

L'objectif des orthodoxes, en participant au mouvement oecuménique, a toujours été de rendre témoignage à l'unité de l'Eglise telle que les Eglises orthodoxes locales la vivent. En d'autres termes, dès le début, les orthodoxes se sont donné un "défi ecclésiologique". Reconnaissant - et rappelant sans cesse à leurs partenaires - que le principal problème oecuménique est celui de la division, plutôt que de l'unité, ils ont décidé de participer au mouvement et aux organisations oecuméniques *de l'intérieur* et d'adopter une attitude critique constructive.

Il est vrai que la théologie - et l'on ajoutera "l'ecclésiologie" - orthodoxes "n'ont pas toujours pu trouver leur place" au sein du Conseil. La pratique qui a consisté à diffuser des déclarations séparées avant ou après les grands rassemblements oecuméniques, et celle, plus tardive, d'organiser des colloques orthodoxes avant les grandes réunions oecuméniques, sont l'un des effets visibles de ce fossé.

En ce qui concerne les "structures particulières du Conseil", le rapport de Thessalonique se réfère, explicitement et implicitement, à des prises de position et des préoccupations orthodoxes qui ont une longue histoire. Depuis le colloque de Sofia au moins (1981), une représentation orthodoxe équitable, qui se traduise de manière concrète dans les processus de prise de décisions et de vote, a fait l'objet de demandes réitérées de la part des orthodoxes. La Première conférence panorthodoxe préconciliaire (1986) insistait déjà sur le fait que la participation des orthodoxes "sur un pied d'égalité" était l'un des "points exigeant une décision immédiate". On peut aussi faire remonter la question de la conception orthodoxe de la prière dans les réunions oecuméniques à la Troisième Conférence mondiale de Foi et constitution (Lund, 1952), tandis que les nouveaux problèmes qui ont surgi dans ce domaine sont mentionnés dans le rapport du Colloque de Chambésy (1995).

Il est vrai aussi que "l'absence d'une position orthodoxe unifiée face au Conseil et au mouvement oecuméniques n'a pas rendu la situation plus simple". On peut toutefois se demander dans quelle mesure les tentatives faites par les orthodoxes pour formuler leurs inquiétudes ont été prises au sérieux et ont reçu des réponses honnêtes de la part de leurs partenaires oecuméniques. Nous nous

bornerons à citer les exemples les plus récents : les déclarations des orthodoxes lors de l'Assemblée de Canberra (1991) et au cours de la période qui a suivi, ainsi que le rapport du Colloque de Chambésy (1995) ont été considérés comme une "réaction des orthodoxes", et non comme l'expression d'une inquiétude réelle au sujet de l'oecuménisme.

(2) *Événements récents en Europe centrale et orientale.* Les changements survenus en Europe centrale et orientale, région où se situe la grande majorité des chrétiens orthodoxes, ont affecté de manière décisive la vie des nations et des peuples de cette partie de notre monde. Les espoirs nés au cours des premières années ont rapidement fait place à de graves inquiétudes et à des questions existentielles. Les changements sans précédent dans la vie politique, sociale et économique ont eu des retombées sur la manière d'interpréter l'histoire, l'héritage culturel et, finalement, l'identité religieuse des nations et des peuples. La chute du communisme a eu pour effet l'ouverture de possibilités nouvelles et une renaissance spirituelle, mais aussi une régression et l'édification de nouvelles barrières.

Les résultats à la fois positifs et négatifs du changement politique viennent en partie d'un effort sincère et authentique de ces peuples en vue de définir, de protéger leur propre identité religieuse et de vivre en conformité avec elle. Deux phénomènes en particulier ont mis en question les modes de pensée oecuméniques. Premièrement, un marché de plus en plus libre dans le domaine des biens de consommation et des idées, ainsi que l'érosion simultanée des frontières culturelles ("mondialisation") ont favorisé un fondamentalisme croissant par-delà les confessions. Deuxièmement, l'expansionnisme religieux et le prosélytisme (réel ou perçu comme tel), rendu possible par l'ouverture des frontières politiques, a provoqué une réaction de protectionnisme confessionnel. (Il est intéressant de constater que les mêmes tendances au fondamentalisme et au protectionnisme confessionnel se retrouvent dans la "diaspora" orthodoxe en Occident, bien que les changements politiques mentionnés ci-dessus n'affectent pas directement ces régions.) Il est indispensable que la communauté oecuménique réagisse à ces réalités en adoptant une attitude de compréhension et de soutien, pour autant qu'elle puisse être perçue et acceptée.

(3) *Processus de réflexion sur "Une conception et une vision communes du COE".* Lorsque le document CVC a été adopté en septembre 1997 par le Comité central, l'introduction à cette déclaration d'orientation générale soulignait que les Eglises membres et les partenaires oecuméniques étaient invités à poursuivre l'examen de son contenu et de ses implications. Un certain nombre de questions clés restaient à examiner et à clarifier. Certaines d'entre elles ont été soulevées en particulier - mais non exclusivement - par les Eglises orthodoxes. On mentionnera à titre d'exemple :

- la nature de la communion ou *koinonia*, qui constitue encore un idéal à atteindre, et non une réalité déjà donnée ;
- la relation entre unité et diversité (question des "limites tolérables de la diversité") ;
- la compréhension du terme "oecuménisme" ;
- la signification de l'appartenance à une organisation oecuménique ;
- les formes d'élection et de représentation ;
- l'élaboration de l'ordre du jour oecuménique ;
- la conception de l'"oecuménisme local" et ses implications pour les membres du COE.

Il est évident que le besoin d'une plus grande clarification dans ces domaines clés accroît ce qu'il y a d'incertain dans les relations des Eglises orthodoxes avec le COE.

Aucune des questions mentionnées ci-dessus, prise isolément ou détachée de son contexte historique, ne suffirait à justifier l'ampleur de la réaction actuelle. Mais il faut prendre en compte le facteur d'accumulation: une accumulation *temporelle*, puisque la plupart de ces problèmes n'ont pas cessé d'être soulevés dans le passé; une accumulation *quantitative* - il s'agit finalement d'un nombre considérable de questions en débat; enfin, une accumulation *qualitative*, de l'ordre de l'importance, puisqu'elles touchent pour la plupart à l'essence même du Conseil et de toutes ses Eglises membres.

A cet égard, il est bon de rappeler une fois encore que les orthodoxes ne sont pas seuls à proposer un " changement ", et même un " changement radical ". Le document CVC mentionne les réflexions et les changements qui ont lieu sur l'ensemble de la scène oecuménique et les encourage. Dans le domaine du partenariat oecuménique par exemple, plusieurs Eglises membres se demandent comment encourager et faciliter l'adhésion de l'Eglise catholique romaine en opérant des changements dans la structure du COE et dans la conception qu'il a de lui-même (2). La création d'un Groupe mixte de travail chargé de suivre les relations avec les Eglises pentecôtistes constitue aussi une transformation qui a son origine dans la nouvelle conception du partenariat oecuménique tel qu'il est décrit dans le document CVC. De même, quelques-unes des communions chrétiennes mondiales ont suggéré des changements structurels qui pourraient permettre une meilleure coordination entre leurs instances de prise de décisions, notamment la tenue d'" assemblées " simultanées en un même lieu. Comme on l'a dit plus haut, certaines organisations oecuméniques régionales ont aussi proposé des changements de structures qui amélioreraient la coopération avec le COE et la coordination d'activités entreprises par des organisations oecuméniques partenaires.

*

Nous avons indiqué trois grands domaines de la vie ecclésiale et oecuménique qui ont contribué à la situation actuelle des relations entre le COE et les Eglises orthodoxes. Dans le paragraphe (1), nous avons décrit plusieurs problèmes qui ont chacun leur histoire et sont directement liés au COE. Ce sont notamment : le mécontentement déjà ancien et qui va croissant depuis un certain temps au sujet de la représentation de ces Eglises à tous les niveaux de la vie du Conseil (on a le sentiment que les processus et discussions visant à élaborer l'ordre du jour du COE se déroulent sur un terrain inégal) ; la persistance du " problème ecclésiologique " en raison d'un manque de sensibilité de part et d'autre ; enfin la difficulté croissante que présentent les célébrations oecuméniques. Avec le paragraphe (2), nous avons abordé des problèmes qui se posent au sein des Eglises, en examinant les changements, aussi bien positifs que négatifs, qui ont leur origine dans les bouleversements sociopolitiques intervenus au cours de la décennie écoulée, en particulier en Europe centrale et orientale. Enfin, dans le paragraphe (3), nous avons attiré l'attention sur des problèmes soulevés par le *processus CVC*, dont les implications pour les Eglises membres et celles qui ne le sont pas sont importantes.

La nécessité urgente d'opérer des transformations dans la structure du COE, sa vie et la conception qu'il a de lui-même, que les Eglises orthodoxes expriment avec tant de vigueur, doit être examinée dans cette vaste perspective. Les problèmes que nous venons d'esquisser ont leur racine à la fois dans la vie des Eglises et dans celle du Conseil. On peut dire sans hésiter que le soutien spirituel et matériel que le Conseil donne aux Eglises qui vivent des bouleversements face

aux changements sociopolitiques est très apprécié ; il doit se poursuivre. Mais que pouvons-nous dire au sujet de la vie du Conseil, de son *modus operandi*, de sa structure, de la conception qu'il a de lui-même, afin de l'aider à mieux servir ses Eglises membres, et particulièrement les Eglises orthodoxes ?

IV. Le COE en tant que *structure*

Les structures sont les moyens qui permettent au Conseil, à un moment donné de sa vie, de manifester concrètement ce qu'il est en tant que communauté fraternelle d'Eglises. Elles constituent la charpente du Conseil, le cadre dans lequel s'inscrivent des activités spécifiques. Apporter des changements à ce cadre ne veut pas dire que l'on remplace les enseignements d'hier ni que l'on rejette les valeurs du passé, mais cela met en évidence le dialogue permanent qui a lieu entre les différentes conceptions et visions. (CVC 3.14)

Cette affirmation du Document d'orientation générale situe la question des structures dans la perspective de la " communauté fraternelle d'Eglises " ; elle souligne la nécessité d'un dialogue permanent entre les Eglises membres et confirme le fait que le processus CVC n'est qu'un premier pas, ou n'en est qu'à sa première étape, et que la discussion devra donc se poursuivre après la prochaine Assemblée. Nous allons énumérer dans ce qui suit quelques-unes des questions directement liées au COE en tant que " structure ", et auxquelles il faut s'arrêter.

(1) *Les Eglises membres et leur représentation.* Le nombre croissant d'Eglises membres protestantes, dont fait état le document d'orientation générale et qu'il salue, constitue depuis longtemps un réel problème pour les orthodoxes. Une " règle des 25 %" relative à la participation des orthodoxes a été établie pour tenir compte du fait que le monde protestant et le monde orthodoxe fonctionnent selon des ecclésiologies différentes, ce qui a pour effet qu'il existe une grande disproportion entre le nombre des Eglises orthodoxes et celui des Eglises protestantes. (Cette disproportion ne reflète pas du tout le nombre réel des membres de ces Eglises.) (3) Mais le document d'orientation générale ne traite la question du " sens de l'adhésion " au Conseil que sous l'angle de la responsabilité mutuelle des Eglises membres au sein de la communauté fraternelle, et laisse en suspens celle de l'équilibre entre protestants et orthodoxes et de la dynamique issue du sentiment d'exclusion croissant qui règne chez les orthodoxes.

(2) *Représentation et participation.* Outre le fait que la " règle des 25 %" n'est qu'une " hypothèse de travail ", et non pas une clause de la Constitution, il devrait être clair que la nature de la représentation et de la participation " ecclésiale / confessionnelle " doit être abordée autrement que selon des critères sociologiques ou géographiques. Comme l'a déclaré le texte précédent du Groupe de travail sur les questions orthodoxes, les orthodoxes trouvent étrange d'être traités et considérés selon des " quota " où ils voisinent avec les catégories " femmes ", " jeunes ", ou des personnes venues de certaines zones géographiques. Dans un certain nombre de documents précédents et dans leurs réactions au document CVC, les Eglises orthodoxes ont souligné que trois grandes questions doivent faire l'objet d'une étude approfondie dans ce domaine : (a) la participation des orthodoxes " sur un pied d'égalité " ; (b) une participation des orthodoxes leur permettant d'apporter au COE une contribution de qualité ; (c) un mode d'élection des représentants orthodoxes qui satisfasse non seulement au règlement du COE en tant que " structure ", mais prenne aussi en compte leurs critères ecclésiologiques en tant que membres de l'institution. L'étude de ces trois questions va exiger une évaluation sérieuse et honnête de la

manière dont on décide réellement des programmes et dont on élabore les ordres du jour au sein du Conseil.

(3) *Prise de décisions* Les Eglises orthodoxes, qui sont en minorité au sein de la structure du COE, bien qu'elles représentent dans leur ensemble l'une des deux grandes traditions ecclésiales, théologiques et historiques au sein de la communauté fraternelle d'Eglises, se trouvent face à un autre problème dans le domaine de la prise de décisions. Il est généralement admis que les règles et les procédures actuelles concernant les prises de décisions sont issues et s'inspirent principalement de la logique politique d'une tradition occidentale, spécifiquement presbytérienne. Les orthodoxes ne sont pas seuls à mettre ce fait en évidence. Les discussions à ce sujet ont déjà été entamées au sein du Comité central, dans le cadre du processus CVC. Les orthodoxes cherchent pourtant à rappeler au Conseil qu'une logique structurelle et institutionnelle ne saurait ignorer le fait qu'une " communauté fraternelle d'Eglises " doit élaborer ses propres mécanismes *fondés sur les traditions ecclésiales qu'elle représente.*

En outre, il est de plus en plus manifeste au sein de nombreuses Eglises membres que d'importantes décisions concernant l'orientation générale sont influencées par une combinaison - que ne fait l'objet d'aucune règle - d'organes directeurs élus par les Eglises, d'une part, et, de l'autre, de groupes consultatifs formels ou non. Cette situation préoccupe toutes les Eglises membres dans la mesure où elles se sentent de plus en plus éloignées des activités du Conseil.

V. Le COE en tant que *communauté fraternelle d'Eglises*

Utilisant une expression proposée par une Eglise orthodoxe, le Document d'orientation générale définit la communion que vivent les Eglises membres au sein du COE comme un " défi ecclésiologique ". Il ne fait pas de doute que le défi réside dans le fait que les deux ecclésiologies - protestante (4) et orthodoxe - qui coexistent au sein du COE sont très différentes, ce qui fait de la *koinonia* un objectif plutôt qu'une réalité.

(1) *La qualité de membre et l'ecclésiologie orthodoxe* La signification de l'adhésion au COE est clairement exposée dans le document CVC, mais les problèmes d'ordre théologique et ecclésiologique sont liés à certaines réalités qui apparaissent clairement lorsque l'on regarde la liste des Eglises membres du COE. Jusqu'à présent, les Eglises orthodoxes sont devenues membres en tant qu'Eglises locales, tandis que l'ensemble de l'orthodoxie (du moins jusqu'à une époque récente) était présente au Conseil. Aujourd'hui, certaines de ces Eglises acceptent le statut actuel de membre, fondé sur la notion d'" Eglises locales ", mais indiquent que le défi ecclésiologique que constitue la coexistence entre orthodoxes et protestants au sein du COE doit être réexaminé et que la mise en marge croissante des orthodoxes doit être surmontée. D'autres Eglises orthodoxes posent la question de savoir si l'orthodoxie devrait devenir membre du COE en tant qu'" une seule " Eglise universelle ou " une seule famille " d'Eglises locales. D'autres encore mettent en question le fait que jusqu'ici, le seul moyen de faire partie de la " communauté fraternelle " est de passer par l'adhésion formelle en tant que " membre " et indiquent de nouvelles manières d'être en relations avec le COE.

(2) *La qualité de membre et le confessionnalisme protestant.* Les orthodoxes ont soulevé la question des confessions protestantes tant au sein du COE que dans les dialogues théologiques

Les modèles actuellement en discussion - sur lesquels on n'est pas encore parvenu à un consensus panorthodoxe - se répartissent approximativement en deux catégories, qui concernent deux ordres de préoccupations.

A) En ce qui concerne particulièrement le problème de la *représentation*, on a proposé que les Eglises soient représentées dans les organes directeurs du COE par "familles d'Eglises". Les principales questions liées à de telles propositions concernent la nature d'une famille d'Eglises. Il n'est pas réaliste, par exemple, de considérer toutes les Eglises non orthodoxes et non catholiques romaines comme une seule famille. La réalisation de ce modèle exigerait sans doute beaucoup de soin et de réflexion, et une certaine souplesse pour l'adapter au fur et à mesure de sa mise en oeuvre.

B) En ce qui concerne particulièrement le problème *ecclésiologique*, on a proposé des modèles susceptibles d'assouplir la définition de la *qualité de membre*. Il existe par exemple des tentatives de préciser le rôle du "Forum des Eglises et des organisations oecuméniques chrétiennes" (5), proposant que le COE organise un tel forum (mais plutôt d'*Eglises* que d'organisations oecuméniques) qui fonctionnerait comme une "deuxième chambre" (d'où le nom de "modèle bicaméral"), ou que le Conseil *devienne* un tel forum. Cela permettrait de faire baisser la tension et de régler les malentendus innombrables dus aux conceptions ecclésiologiques différentes des Eglises participantes.

Il faut remarquer que les modèles relevant de ces deux catégories permettraient d'élargir la communauté du COE et d'inclure de grands groupes d'Eglises qui, actuellement, ne sont pas membres du COE, comme par exemple l'Eglise catholique romaine et la famille des Eglises pentecôtistes (cf. CVC 4.11 ; 4.12). Bien sûr, les conséquences qu'ils entraîneraient doivent faire l'objet d'un examen approfondi dans les Eglises et entre elles.

VII. Poursuivre le dialogue : suggestions

Nous avons dit au début de cet exposé que nous nous proposons non seulement d'interpréter et d'analyser la situation, mais aussi d'inviter au dialogue. Nous le ferons à trois niveaux : dans la "maison" du COE (c'est-à-dire au sein du personnel), au sein de chacune des Eglises et entre elles, et au niveau des organes directeurs du COE et de ses groupes consultatifs. Nous ferons maintenant quelques propositions concernant les méthodes et les démarches à suivre, cela à l'intention du Groupe exécutif du personnel (SEG) et du Comité exécutif, pour qu'ils y réfléchissent.

(1) Dialogue au niveau du personnel

Les objectifs du dialogue interne pourraient comprendre notamment :

- la mise en oeuvre de moyens constructifs pour progresser ;
- l'échange d'informations et d'idées entre collègues ;
- la clarification des malentendus ;

bilatéraux. La conscience confessionnelle de la partie protestante crée une différence d'attitude fondamentale au sein du Conseil en tant que " communauté fraternelle d'Eglises ". Quelles sont les implications de la communion existant *de facto* entre les confessions protestantes lorsqu'elles participent à la vie du Conseil, " communauté fraternelle d'Eglises " ? Alors que la pratique de l'intercommunion entre Eglises protestantes confirme la communion *de facto*, leur refus d'être considérées comme une seule famille confessionnelle au sein du COE semble la contredire. C'est pourquoi les orthodoxes mettent en question les implications des relations bilatérales entre confessions protestantes, dans le contexte du dialogue multilatéral à l'intérieur du COE. Ils rappellent aussi que lorsque l'on débat de la méthodologie et des ordres du jour oecuméniques, les traditions orthodoxe et catholique romaine (y compris l'ecclésiologie et l'attitude fondamentale) sont d'un autre ordre que le confessionnalisme protestant. Tels sont quelques-uns des problèmes relatifs à l'ecclésiologie qu'il faut prendre au sérieux dans la suite du processus de réflexion CVC, afin de faire progresser la conception du COE en tant que " communauté fraternelle d'Eglises ".

(3) *La qualité de membre et l'oecuménisme au niveau local.* Le COE a exprimé sa joie devant les progrès et les convergences intervenus au sein du monde protestant, notamment en Europe (Porvoo, Leuenberg, Meissen). Cependant, le fait que de nombreuses Eglises protestantes issues de la même tradition ecclésiale et théologique soient acceptées en tant qu'Eglises membres dans la même région ou le même pays pose aux yeux des orthodoxes un certain nombre de questions. Quelle est la signification de l'oecuménisme au niveau local pour des Eglises protestantes appartenant à la même tradition historique et cohabitant dans la même région ? Quelle est la conception d'une Eglise locale (protestante) " véritablement unie " ?

VL. Modèles possibles actuellement en discussion

Vu l'importance et l'ampleur des questions que nous venons de passer en revue, la crise actuelle ne saurait trouver de solution par le dialogue et la négociation avec le COE en tant que structure, c'est-à-dire avec le secrétaire général et le personnel seulement, mais avec le COE en tant que communauté d'Eglises, c'est-à-dire avec la pleine participation des représentants des Eglises membres protestantes. Toutes les parties devront accepter de remettre en question leur conception de l'" unité " et celle de l'objectif ultime qu'est la coexistence conciliaire au sein du COE. Le Document d'orientation générale CVC, bien qu'important, ne suffit probablement pas à faire face à la crise oecuménique actuelle à laquelle le Conseil est confronté, parce que, dans une certaine mesure, la plupart des problèmes surgissent précisément à propos de ce document. En outre, nombreux sont ceux qui pensent que ce document et la restructuration interne actuelle, si on en fait un point final et non le début d'un processus plus profond et plus fondamental, ne représente qu'un " réarrangement des chaises sur le pont du Titanic ".

La demande de créer une Commission théologique mixte vient donc à propos, à condition que les orthodoxes ne considèrent pas qu'ils entrent en *négociation* avec le COE, mais bien plutôt qu'ils entament avec les Eglises protestantes qui sont leurs partenaires un *dialogue au sujet* du COE.

De nombreuses discussions sont actuellement en cours sur des modèles possibles de représentation. Il est nécessaire d'examiner attentivement ces possibilités à la lumière de l'histoire du mouvement oecuménique (notamment de la raison d'être de la structure actuelle), et à la lumière de l'évolution récente de l'oecuménisme institutionnel aux niveaux régional et national.

(3) Dialogue au sein du Comité exécutif

Nous espérons que le Comité exécutif discutera et approuvera le présent exposé, qu'il examinera les propositions qu'il contient en vue d'une méthodologie possible, et qu'il donnera au personnel du COE (le secrétaire général, le Groupe de travail sur les questions orthodoxes, un groupe mixte ad hoc du personnel) le mandat d'assurer la suite à y donner.

Sur la base de ces propositions et de ce qui peut en résulter, le Comité exécutif pourrait également examiner la question de savoir s'il convient de mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée un débat très bien préparé sur les préoccupations des orthodoxes.

Le Comité exécutif pourrait accorder une attention particulière aux mesures à prendre et aux réactions à prévoir pour le cas où certaines Eglises membres s'abstiendraient de présenter des candidats à l'élection du Comité central et d'autres organes directeurs, comme le document de Thessalonique semble le faire entendre. On pourrait donc charger le groupe du personnel du COE d'étudier la possibilité de telles mesures et de les préparer.

Il doit être bien clair qu'aucune des suggestions présentées ici par le Groupe de travail sur les questions orthodoxes ne vise à remplacer le travail préparatoire que peuvent accomplir les Eglises orthodoxes en vue de la création de la Commission théologique mixte. Il s'agit simplement de prévoir, de soutenir et de faciliter ces efforts. Il conviendrait que le Comité exécutif prépare et recommande, aux mêmes fins, des mesures en vue de la période précédant l'Assemblée, de l'Assemblée elle-même et de la période qui suivra.

Notes

1) On trouvera une collection utile de ces rapports dans *Turn to God. Rejoice in Hope: Orthodox Reflections On the Way to Harare* (Genève, WCC-OTF, 1998)

2) La Conférence de Lambeth de 1998, par exemple, vient de recommander que soit entreprise "une réévaluation radicale de la base et des critères d'adhésion au COE et des changements qu'il faut apporter au COE pour que l'Eglise catholique romaine puisse devenir membre à part entière" (Section IV, Resolutions)

3) Actuellement, 22 des 328 Eglises membres du COE sont orthodoxes, mais le nombre total de leurs membres baptisés représente à peu près la moitié de ceux de toutes les Eglises appartenant au COE.

4) Dans le cadre de cet exposé, le terme "protestant" inclut les anglicans.

5) Cf. Minutes of the Central Committee 1997, p. 89 (Procès-verbal).

Directeur de la publication : Michel EVDOKIMOV

Abonnement annuel

Rédaction : Jean TCHEKAN,
Irène BARBUT, Pierre PONCET

SOP mensuel

SOP + Suppléments

Réalisation : Serge TCHEKAN
Olga VICTOROFF

France
Autres pays

200 F
225 F

400 F
500 F

Commission paritaire : 56 935

c.c.p. : 21 016 76 L Paris

ISSN 0338-2478

Tiré par nos soins

Tarifs PAR AVION sur demande

- une évaluation de la manière dont les préoccupations des orthodoxes sont prises en compte dans les milieux protestants ;
- la présentation d'un rapport sur les résultats de cette recherche aux organes directeurs du COE et des Eglises.

La forme et le mandat d'un groupe du personnel chargé de poursuivre ces objectifs devraient s'appuyer, en ce qui concerne sa composition et ses méthodes, sur le groupe consultatif créé pour préparer et évaluer la réunion d'Antelias. Ce groupe du personnel se fondera sur des expériences précédentes, évaluera la situation actuelle, suivra attentivement son évolution et prendra en compte les questions traitées dans le présent exposé. En outre, on recherchera des stratégies favorisant la communication avec les Eglises membres orthodoxes et protestantes et avec les délégués à l'Assemblée, afin de les informer des problèmes soulevés et des discussions actuellement en cours. Le groupe consultatif pourra aussi les conseiller au sujet de visites aux Eglises orthodoxes, planifiées d'entente avec le secrétaire général et certains membres du personnel.

(2) Dialogue au sein des Eglises

Il est d'une importance vitale non seulement pour le COE d'être attentif à la voix de ses Eglises membres, mais aussi pour les Eglises membres d'être à l'écoute les unes des autres. Dans cet exposé, nous avons indiqué certaines préoccupations que les Eglises orthodoxes et certaines Eglises protestantes ont en commun au sujet des structures du COE et de la situation présente du mouvement oecuménique. Nous avons, ce faisant, tenté d'illustrer certains des paramètres du problème actuel, qui dépasse le cadre des seules Eglises orthodoxes, et de dépasser le réflexe qui tend à une polarisation entre orthodoxes et protestants. Mais il faut aller plus loin dans le dialogue, afin de mettre en lumière les inquiétudes qui peuvent exister par-delà les frontières confessionnelles.

Mais il y a d'autres catégories de problèmes, notamment celles qui sont liées aux questions ecclésiologiques, où un fossé plus large encore existe entre orthodoxes et protestants. Il est donc d'autant plus nécessaire d'inviter les Eglises membres protestantes à examiner les questions soulevées par les orthodoxes, et tout particulièrement celles qui sont liées aux perceptions ecclésiologiques protestantes qui donnent forme aux structures du COE. Les orthodoxes doivent être prêts à prendre au sérieux les réponses des protestants, dans un esprit de dialogue ouvert et constructif.

On pourrait entamer ce dialogue sur une double base :

- établir avec soin un *inventaire exhaustif des préoccupations que partagent les Eglises membres orthodoxes et protestantes*, notamment dans les domaines où les représentants d'Eglises membres protestantes ont ouvertement exprimé leur sympathie avec les positions orthodoxes, même si elles n'y souscrivent pas nécessairement en totalité;
- identifier et *communiquer les réponses et les réactions des protestants face aux inquiétudes exprimées jusqu'à présent par les orthodoxes*, afin de percevoir la nature du dialogue à engager et de dégager les questions qui pourraient être mises à l'ordre du jour.